



**NOTE DE TRAVAIL**

**GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)**

**VINGTIÈME RÉUNION**

**Montréal, 24 octobre – 4 novembre 2005**

**Point 2 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) en vue de l'édition de 2007-2008**

**MICRO-PILES AU MÉTHANOL**

(Note présentée par H. Okayama)

Faute de ressources, seul le texte de la proposition a été traduit.

**2. PROPOSITION**

2.1 Ajouter à la section 1.1.2 de la 8<sup>e</sup> Partie le nouvel alinéa r) suivant :

- r) les appareils électroniques (par exemple des appareils-photo, des téléphones cellulaires, des ordinateurs portatifs, des caméscopes) alimentés par des systèmes de piles à combustible, et leurs cartouches de rechange, dans les conditions ci-après :
  - 1) les systèmes de piles à combustible doivent être du type méthanol ;
  - 2) les cartouches pour piles à combustible doivent répondre à toutes les dispositions applicables de la norme CEI concernant la sécurité des micro-cartouches à combustible (CEI 62282-6-1) ;
  - 3) la quantité maximale de liquide inflammable, méthanol compris, dans chaque cartouche pour piles à combustible ne doit pas excéder 200 ml ;
  - 4) chaque cartouche pour piles à combustible doit porter une marque indiquant la conformité avec la norme CEI 62282-6-1 (par exemple, « CONFORME À LA CEI 62282-6-1 ») ainsi que la quantité de liquide inflammable, méthanol compris, contenue dans la cartouche (par exemple, « 200 ml de méthanol ») ;

- 5) le système de piles à combustible des appareils électroniques doit être conforme à la CEI 62282-6-1 et l'appareil doit porter une marque indiquant la conformité avec cette norme (par exemple, « CONFORME À LA CEI 62282-6-1 ») ;
- 6) trois cartouches de rechange au maximum sont transportées pour chaque appareil électronique alimenté par une pile à combustible transporté par un passager ou un membre d'équipage ;
- 7) les appareils électroniques munis de leurs cartouches pour piles à combustible doivent être transportés dans les bagages à main seulement.

— FIN —